



Resiliation bail par le bailleur lui-même

Par Visiteur

Bonjour

Nous avons un contrat de bail qui arrive à son terme le 28/03/2011 et qui n'a pas été dénoncé par mon bailleur à ce jour.

Ils viennent de nous contacter par téléphone pour nous annoncer que la maison allait être mise en vente et si nous étions intéressés.

Notre question,

A-t'il le droit de résilier le bail ce jour avec un préavis de 6 mois ? Ou est-on reparti pour 3 ans à savoir qu'à ce jour on est pas prêt pour l'achat de ce bien et qu'il nous faut 12 à 24 mois ?

Ci-dessous extrait de notre bail :

2.10.2 - RESILIATION PAR LE BAILLEUR

2.10.2..1. Résiliation Volontaire

a) Préavis

Il pourra être mis fin au présent bail à son terme sous réserve d'un préavis de 6 mois.

b) Motif

Le motif du congé par le BAILLEUR doit être fondé :

Sur la reprise du logement.

En vue de la vente du logement. Le congé vaut offre de vente pendant les deux premiers mois du délai préavis.

Sur un motif légitime et sérieux.

Merci de votre réponse dans les meilleurs délais.

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour Madame

Si je comprends bien, vous venez de recevoir à peine maintenant le préavis ?

Cordialement

Par Visiteur

Madame, Monsieur,

Je l'ai stipulé dans mon précédent message je n'ai rien reçu un simple appel téléphonique, ma question est-ce que notre contrat est reconduit pour 3 ans ? Ou, est-ce que le propriétaire peut à tout instant avec un préavis de 6 mois mettre fin à celui-ci ?

Cordialement

Par Visiteur

Madame

La loi et la jurisprudence sont très clairs sur ce point.

Le congé doit vous avoir été notifié au moins six mois avant l'expiration de votre bail, autrement dit au moins le 28 septembre et cette notification doit avoir été faite par lettre recommandée avec assusé de réception ou par exploit d'huissier.

Aucune de ces deux conditions ayant été respectées, votre bail continue.

Cordialement

Par Visiteur

Je vous remercie cordialement

Par Visiteur

Chère Madame

Merci à vous de nous avoir accordé votre confiance.

Cordialement